



DÉCISION N° /CU.OL PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION DÉCENNALE

Modèle d'acte administratif — à adapter à l'objet exact de la décision

L'ADMINISTRATEUR-MAIRE DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE D'OLLOMBO,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 3-2003 du 17 janvier 2003 fixant l'organisation administrative territoriale ;

Vu le décret n° 2003-20 du 6 février 2003 portant fonctionnement des circonscriptions administratives territoriales ;

Vu le décret portant nomination de l'Administrateur-Maire de la Communauté Urbaine d'Ollombo ;

Vu ;

Considérant la demande introduite par l'intéressé(e) en date du ;

DÉCIDE :

Article premier : Il est accordé à M. / Mme, né(e) le à, une autorisation d'occupation décennale portant sur, situé(e) au quartier, Communauté Urbaine d'Ollombo.

Article 2 : La présente autorisation est accordée pour une durée de dix (10) ans, à compter de la date de signature de la présente décision. Elle est renouvelable dans les formes et conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3 : Le bénéficiaire est tenu au respect des obligations suivantes :

..... Le non-respect de ces obligations peut entraîner le retrait de la présente autorisation.

Article 4 : La présente décision, qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Fait à Ollombo, le

L'Administrateur-Maire

Ampliations :

– Intéressé(e) 1

– Archives CU.OL 2

–